

Je soussigné(e)¹

M. Mme :
 M. Mme :
domicilié(e)²:
ayant pour adresse électronique :
@.....

Agissant au nom et dans l'intérêt de

M. Mme:
Résidant :
Actuellement placé(e) sous mesure de TUTELLE³

Demande à vendre le véhicule automobile suivant appartenant à la personne protégée

➔ Marque et modèle :
➔ Immatriculation : Date 1ère mise en circulation :
➔ Kilométrage
➔ Prix minimal de mise en vente : (en principe -10 % Cote ARGUS) :

Étant donné que :

La personne protégée ne conduit plus
 La personne protégée n'a pas l'utilité de ce véhicule
 La personne protégée fait l'objet d'une annulation/suspension de son permis de conduire
 Le véhicule nécessite des réparations très importantes ou disproportionnées au regard de sa valeur
 La personne protégée dispose d'un autre véhicule
 Il apparaît que⁴ :

Date et signature

Le tuteur

Le co-tuteur (si désigné)

Partie réservée tribunal

Le
Vu les articles 4474 et 505 du code civil ;
Vu la requête qui précède ;
Attendu que les motifs mentionnés dans la requête sont réels, ainsi que cela résulte des pièces produites et du dossier ;
Qu'ils révèlent une juste analyse de la situation de la personne protégée, de sorte qu'il convient de les adopter ;
Que l'opération sollicitée apparaissant conforme aux intérêts de la personne protégée, il y a lieu de l'autoriser ;

PAR CES MOTIFS

Nous, Juge des tutelles assisté de
AUTORISONS le(s) requérant(s) à vendre le véhicule immatriculé
au meilleur prix pour la personne protégée propriétaire ou, à défaut de meilleure offre, au prix minimal de

RAPPELONS que la présente ordonnance est exécutoire immédiatement même en cas d'appel.

Notice explicative pour compléter une demande de vente d'un véhicule automobile

- ① Indiquez votre nom et votre prénom. Si deux tuteurs ont été désignés ensemble pour protéger les biens et les revenus de la personne protégée, leur identité respective doit être ici mentionnée. Les deux tuteurs devront également signer la requête.
- ② Indiquez ici l'adresse du tuteur c'est-à-dire celle où le courrier administratif de la personne protégée est normalement envoyé
- ③ L'autorisation du juge de vendre un véhicule automobile appartenant à une personne protégée n'est normalement nécessaire qu'en tutelle. En curatelle, l'accord de la personne protégée et du curateur est suffisant.
- ④ Indiquez ici un autre motif justifiant la vente ou apportez ici, si nécessaire, des précisions sur un des motifs cochés plus haut :

IMPORTANT :

- > Les mentions à compléter par le tuteur doivent être écrites de manière lisible
- > La demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes (en photocopie)

Dans tous les cas :

- fournir une copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule à vendre
- fournir un extrait de la cote ARGUS® (évaluation payante) avec mention des critères renseignés (type de véhicule, kilométrage...)

S'il apparaît que du fait de son âge (plus de 15 ans), de son très fort kilométrage, de son très mauvais état... le véhicule ne pourra être vendu à son prix ARGUS :

- fournir des photographies de l'extérieur du véhicule ainsi que du compteur kilométrique
- fournir deux évaluations de professionnels de l'automobile

> !! Toute demande qui ne serait pas convenablement présentée sera retournée à son expéditeur